



LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE COMMUNALE DU TOURISME

La politique touristique de la Commune de St-Martin se base sur les éléments suivants :

- la politique du tourisme du Canton du Valais ;
- les stratégies développées en 2015 par la Commission stratégique du tourisme du Val d'Hérens. Cette dernière est composée des responsables politiques du tourisme des différentes communes et par les présidents des sociétés de développement des 5 destinations de la vallée : Evolène, Hérémece, Mont-Noble, St-Martin et Vex ;
- les principes définis en 2015 par le Comité – composé des différents présidents de commune de l'Association des Communes du Val d'Hérens (ACVH) - dans le but de professionnaliser et de rationaliser les ressources engagées dans le tourisme afin de les rendre plus efficaces et efficaces ;
- les collaborations développées depuis plusieurs années entre les Offices du tourisme du Val d'Hérens, dont la coordination est assurée par une Commission opérationnelle du tourisme pour la vallée.

La stratégie communale du tourisme a été établie avec la Commission du tourisme de la Commune de St-Martin, la Société de développement et une Commission ad hoc incluant des représentants des acteurs touristiques et des résidents secondaires. Elle est également à la base de la vision, des mesures et objectifs développés ci-dessous.

La **vision** du tourisme de la Commune de St-Martin est composée de 3 éléments clés :

- Satisfaction de la clientèle
- Qualité des prestations
- Développement durable

Les **stratégies** qui en découlent sont les suivantes :

1. Sensibilisation de la population au tourisme ;
2. Prestations de qualité et amélioration de l'accueil ;
3. Expériences touristiques de qualité, en adéquation avec le Val d'Hérens ;
4. Communication externe unique avec le Val d'Hérens ;
5. Amélioration de la mobilité.



1. Sensibilisation de la population au tourisme

Il s'agit de :

- sensibiliser notre population à l'importance du tourisme, et par conséquent de la clientèle, pour le développement et l'avenir d'une commune de montagne ;
- susciter de l'intérêt pour les professions liées au tourisme ;
- créer des conditions de vie sympathiques et agréables dans nos villages ;
- mettre en valeur notre culture, nos traditions ainsi que notre patrimoine ;
- mettre en valeur nos sites dignes d'intérêt.

2. Prestations de qualité et amélioration de l'accueil

Il s'agit de :

- mettre en place un concept de formation à l'accueil à l'usage des acteurs et prestataires du tourisme ;
- sensibiliser ces mêmes prestataires à la qualité des services fournis et à l'interdépendance qu'ils ont entre eux (chaîne de prestations), en d'autres termes tendre vers une professionnalisation des métiers du tourisme ;
- améliorer la signalétique dans les villages et les infrastructures touristiques ;
- améliorer constamment les infrastructures sportives et de loisirs mises à disposition ;
- développer des animations à l'usage de nos hôtes
- maintenir une communication de qualité avec la population et nos hôtes de passage.

3. Expériences touristiques de qualité, en adéquation avec le Val d'Hérens

Il s'agit de :

- collaborer avec les autres communes de la vallée pour créer et développer des produits touristiques communs ;
- créer et développer des offres touristiques régionales « Hérens compatibles » ;
- prendre conscience que le client n'a que faire de nos limites territoriales ; son lieu de séjour, c'est toute la vallée. En conséquence, il doit se sentir chez lui partout ;
- développer une manière de faire et de travailler identique dans toute la vallée.

4. Communication externe unique avec le Val d'Hérens

Il s'agit de :

- collaborer à la mise en place de structures professionnelles communes de marketing et de communication à l'échelle de la vallée ;
- utiliser systématiquement l'identification Val d'Hérens pour notre identification, notre présentation, nos brochures et produits internes ;



MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN

- créer des produits et offres générant de la valeur ajoutée pour la commune et sa population, mais commercialisés par la structure commune ;
- collaborer à la mise en place de produits et offres régionaux.

5. Amélioration de la mobilité

Il s'agit de :

- développer une stratégie de mobilité dans la commune et dans la vallée ;
- inventorier les parkings et lieux propices au covoiturage ;
- mettre en place une signalétique adaptée ;
- tendre vers des moyens de transport et de déplacement respectueux de l'environnement (voitures électriques, VTT électriques, etc.) ;

Les stratégies qui précèdent vont dans le sens d'un développement voulu et initié il y a déjà plusieurs années par notre commune : **le développement durable.**

Pour bien les comprendre et s'en inspirer, il faut rappeler que le développement durable a trois dimensions :

- **La dimension économique** : il s'agit d'apporter à notre population des moyens de vivre décemment dans une commune de montagne où l'économie traditionnelle disparaît ou se trouve en sérieuse perte de vitesse.
- **La dimension sociale** : il s'agit de faire en sorte que les métiers du tourisme soient valorisés, que la population soit consciente des apports générés par le tourisme et de la possibilité de mettre en valeur nos coutumes et traditions.
- **La dimension écologique**, aujourd'hui très tendance et indispensable pour préserver notre nature et nos magnifiques paysages, de manière à susciter chez nos hôtes un plaisir et une satisfaction de vivre dans un environnement protégé.

La Commune de St-Martin encaisse les taxes touristiques, conformément à la loi. Leur affectation est de la compétence du Conseil municipal, qu'il s'agisse de la Société de Développement et de l'Office du tourisme locaux, ou des organisations régionales mises en place par et pour l'ensemble de la vallée, en respectant les critères prévus par la loi.